

jeudi 30 Septembre 2021 - n°315

**Agenda** - Notez bien !

**Finances** - Foncier bâti : pas d'aggravation de la fiscalité pour les propriétaires en 2021 mais une évolution des produits inférieure à l'inflation pour les villes

**Habitat** - Les bonnes pratiques de la contractualisation entre les OPH et les collectivités plébiscitées lors du congrès HLM de Bordeaux

**Institutions** - Plus de 90% des mesures de l'Agenda rural déjà initiées

**Numérique** - Groupe de travail Villes de France sur le territoire intelligent

**Numérique** - Sommet de l'innovation- sélection Québec

**Enseignement supérieur** - Un webinaire sur l'avenir des sites universitaires dans les villes moyennes

**Numérique** - Encore quelques jours pour participer à la consultation Villes Internet

**Finances** - Taxes de séjour : parution du guide pratique à jour

**Numérique** - Second appel à projets Transformation numérique des collectivités

**Environnement** - Formation du CEPRI ouverte aux adhérents de Villes de France

## AGENDA



### Notez bien !

**Mardi 12 octobre 2021 (14h-16h)**

Commission " Politique de la ville & cohésion sociale "  
Visioconférence

**Mardi 16 novembre 2021**

Visite d'une délégation d'élus de *Villes de France* au Salon des Maires

Paris

**Mercredi 20 octobre 2021 (10h-14h)**

Groupe de travail " Transition écologique " de Villes de France  
Paris

**Mercredi 1er décembre 2021**

Assemblée générale de *Villes de France* suivi des Rendez-vous de l'intelligence locale consacrés à la transition écologique  
Paris

## FINANCES



Fiscalité 2021 des Villes de France

### Foncier bâti : pas d'aggravation de la fiscalité pour les propriétaires en 2021 mais une évolution des produits inférieure à l'inflation pour les villes

Dans le cadre de ses travaux réguliers, *Villes de France* vient de communiquer à ses adhérents les premiers résultats de son Observatoire de la fiscalité 2021 dans les villes moyennes, tendances établies auprès d'un échantillon

représentatif de 101 villes.

Ainsi, en tenant compte de la moyenne annuelle de l'évolution physique des bases de foncier bâti dans les Villes de France sur les dernières années - et de la faible revalorisation des bases cette année (+0,2%) - les produits de taxe foncière sur les propriétés bâties devraient progresser spontanément de +0,6% en 2021. Cette évolution est pratiquement d'un demi point inférieure l'inflation constatée actuellement (+1%), ce qui traduit une perte de pouvoir d'achat.

Le taux de foncier bâti « communal » – qui se situe à 26,52% - reste pratiquement stable par rapport à l'année dernière (neutralisation faite des nouveaux taux de référence départementaux). Phénomène beaucoup plus visible en année post-électorale où les villes moyennes augmentaient plus fréquemment leurs taux, les Villes de France ont pour un dixième d'entre-elles, utilisé le dernier levier fiscal qu'il leur reste, c'est-à-dire opté pour une augmentation du taux de foncier bâti, pour augmenter la dynamique de leurs recettes fiscales :

- 86 villes parmi les 101 ont reconduit les taux de taxe foncière 2020 ;
- 11 villes ont augmenté leur taux de FB, parfois en lien avec les évolutions de la fiscalité de leurs EPCI (évolutions allant de +1% à +16% pour les villes concernées) ;
- 4 villes ont réduit leurs taux (entre -0,5% et -10% pour les villes concernées).

Sauf situations locales particulières, 2021 ne consacre pas de report de pression fiscale sur la taxe foncière bâtie, y compris avec la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation et celle concernant les impôts de production.

### En quelques chiffres

- **+0,6 %** : c'est l'évolution en 2021 des bases prévisionnelles de TFB dans 101 *Villes de France*
- **1 329 euros par habitant** : bases prévisionnelles d'imposition de TFB des villes de l'échantillon
- **599 euros par habitant** : recettes de taxe foncière bâtie en 2021
- **46,14% : taux moyen de foncier bâti** issu de la réforme - celui-ci varie selon les villes de 25,51% (Sélestat) à 76,61% (Auch) - **soit un rapport de plus de un à trois entre villes**
- **1,03 : c'est la moyenne des coefficients correcteurs des *Villes de France***, en majorité sous-compensées (les ressources départementales de foncier transférées sont inférieures à la taxe d'habitation supprimée) : dans l'échantillon 55 villes ont un coefficient correcteur supérieur à 1
- **Des ressources fiscales locales qui progressent en-deçà de l'inflation en 2021**, et représentent plus de **2 milliards d'euros** pour l'échantillon analysé.

[Télécharger la synthèse](#)

## HABITAT



### Les bonnes pratiques de la contractualisation entre les OPH et les collectivités plébiscitées lors du congrès HLM de Bordeaux

Le 29 septembre 2021 lors du Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat de Bordeaux, Philippe Buisson, maire de Libourne et président de la CA du Libournais, a représenté *Villes de France* à l'occasion d'une table-ronde sur la contractualisation entre les Offices Publics de l'Habitat (OPH) et les collectivités locales. Cet événement a eu pour but en 2021 de faire un premier point d'étape sur ces pratiques de contractualisation depuis la loi Élan, avec les différentes associations d'élus locaux (\*). Après avoir salué les bonnes initiatives en la matière, il a profité de cette occasion pour rappeler les besoins spécifiques en matière d'habitat dans les villes moyennes et leurs intercommunalités, notamment dans le cadre du programme Action Cœur de Ville. Il a plaidé pour une meilleure prise en compte par les offices HLM des opérations spécifiques en centre-ville, avec de l'habitat plus diffus. Enfin, de manière complémentaire au travail des bailleurs dans les centres anciens, il a aussi rappelé l'importance du soutien à la rénovation du patrimoine privé (et la nécessité du fléchage du dispositif « *Malraux* » envers les villes moyennes), et il a évoqué cette demande de *Villes de France* auprès l'Etat. A l'issue de cette table-ronde, une déclaration commune a été publiée pour réaffirmer l'importance des démarches de contractualisation. La démarche de contractualisation est par nature souple dans ses contenus et dans sa forme, et elle vient s'ajuster à la relation préexistante entre l'OPH et la collectivité. Il s'agit dans ce cadre précis pour les offices de s'engager dans un cadre d'intervention. Les collectivités signataires viennent en contrepartie reconnaître la spécificité de l'intervention de l'office dans sa politique territoriale et éventuellement fixer la dotation en moyens, soutiens et contreparties. Au cours des échanges, les témoignages de trois offices HLM ont été valorisés pour leur conventions exemplaires avec les territoires : l'OPH Silène et la communauté d'agglomération de Saint-Nazaire, l'Office 64 de l'Habitat et le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, ainsi que Seine-Saint-Denis Habitat et une trentaine de communes.

(\*) participaient à cette table-ronde : Marcel Rogemont, président de la Fédération des OPH, Jean Réverault, vice-président de l'AdCF et vice-président du Grand Angoulême ; François-Xavier Dugourd, Vice-Président délégué du département de la Côte d'Or (pour l'ADF) ; Patrick Amico, Adjoint au Maire de Marseille en charge de la politique du logement et de la lutte contre l'habitat indigne (pour l'AMF) ; Catherine Vautrin, Ancienne Ministre, présidente de la CU du Grand Reims (pour France Urbaine) ; et Philippe Buisson, Maire de Libourne, Président de la CA du Libournais (pour *Villes de France*).

[En savoir plus](#)

## INSTITUTIONS



### Plus de 90% des mesures de l'Agenda rural déjà initiées

Le Comité interministériel aux ruralités (CIR) s'est réuni vendredi 24 septembre à Epineau-les-Voves (Yonne) sous la présidence du Premier ministre, Jean Castex. L'occasion de dresser un bilan du déploiement de l'Agenda rural, deux ans après son lancement.

L'Agenda rural poursuit quatre objectifs se déclinant en 181 mesures. Depuis septembre 2019, 92 mesures ont été réalisées et 77 sont en cours de réalisation soit 93,5% de mise en œuvre totale ou partielle. A l'issue de ce CIR, le Gouvernement a annoncé de nouvelles mesures en faveur de la qualité de vie des habitants en territoire ruraux :

- Le renforcement de la sécurité avec le soutien à la création de centres mutualisés de supervision de télésurveillance. Une mutualisation des moyens de vidéosurveillance au niveau, par exemple, du département pourra être soutenue par l'État à hauteur de 10 millions d'euros sur deux ans ;
- L'accélération du volontariat territorial en administration (VTA) pour atteindre 350 VTA en 2021 (au lieu de 200) et 800 VTA en 2022 ;
- L'annonce d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de 30 bus France Services, en partenariat avec la Banque des territoires ;
- L'annonce de la labellisation de 29 nouvelles Fabriques des territoires, qui viennent s'ajouter aux 255 Fabriques de territoire déjà labellisées, dont 172 en territoire rural ;
- Le renforcement du soutien aux lieux de convivialité dans les territoires ruraux par l'extension du programme « 1 000 Cafés » du GROUPE SOS à 100 indépendants d'un établissement hôtel-café-restaurant (HCR) fragilisé, afin de les accompagner dans un projet de diversification ;
- Une meilleure prise en compte des aménités rurales des communes avec un doublement de la dotation biodiversité en PLF pour 2022 et l'élargissement de la dotation aux communes rurales adhérentes à un parc naturel régional ;
- Le lancement de deux appels à manifestation d'intérêt pour soutenir des associations dans la mise en œuvre de projets en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et visant à lutter contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ dans les territoires ruraux ;
- L'extension à sept nouvelles académies du programme « Territoires éducatifs ruraux » (Dijon, Besançon, Limoges, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Toulouse et Rennes) ;
- La mise en place d'une « journée des secrétaires de mairie » en novembre 2021 dans les 1 500 France Services, afin de renforcer les liens avec les secrétaires de mairie ;
- L'extension du dispositif « Argent de poche » aux territoires ruraux.

[Retrouver le dossier de presse du Comité interministériel aux ruralités](#)

## NUMÉRIQUE



### Groupe de travail Villes de France sur le territoire intelligent

Le 23 septembre, se réunissait le groupe de travail « Numérique » de *Villes de France*, présidé par Denis Thuriot, maire de Nevers, à Orange Gardens, écocampus de l'innovation d'Orange. Michaël Trabbia, directeur de l'innovation, a ainsi présenté les actions d'Orange dans ce domaine. Les élus et agents de collectivités présents ont fait le tour des politiques et projets smart city dans leurs

territoires ainsi que leurs réflexions et enjeux actuels. Trois démonstrateurs ont été visités : le premier sur la contribution citoyenne (outils numériques au service des citoyens qui permettent d'interagir avec sa ville), le deuxième intitulé Fiware (infrastructure de plateforme territoriale pour le développement des services intelligents de la ville) et le dernier intitulé Thing'in the City (plateforme de recherche intégrative dédiée au Web des Objets dans la smart city). Enfin, le groupe de travail a auditionné Erwan Paitel, chef de projet Campus Connecté au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur les campus connectés et les opportunités qu'ils représentent pour les villes de taille moyenne.

## NUMÉRIQUE



### Sommet de l'innovation- sélection Québec

Les 23 et 24 septembre, se tenaient à Nevers les journées de sélection de la délégation pour le Sommet international de l'innovation dans les villes médianes (SIIVIM) qui se tiendra au Québec au premier semestre 2022. Ces journées ont été ouvertes par Denis Thuriot, maire de Nevers et président de l'agglomération de Nevers et par Michel Angers, maire de Shawinigan. Table-rondes et jurys de sélection de start-up se sont ensuite succédés sur toutes les thématiques qui font la ville : santé, urbanisme, habitat, développement durable, commerces, mobilités. *Villes de France* était représentée par Cédric Martin, conseiller municipal au numérique à Beauvais sur la numérisation des commerces. Il a rappelé la mobilisation des villes moyennes tout au long de la crise sanitaire pour accompagner la mutation des commerces, notamment en s'appuyant sur le programme Action Cœur de Villes mais aussi sur le plan de numérisation annoncé par le gouvernement en novembre 2020. Pour rappel, plus de la moitié des français achète en ligne et le commerce de détail en ligne est passé de 9,8% à 13,4%, de 2019 à 2020, selon la FEVAD, (Fédération de l'E-commerce et de la Vente À Distance). Près de 10% des sites de vente en ligne existants fin 2020 ont été créés cette année. Les villes moyennes ont porté la création de plateformes de e-commerce, la réalisation de cartes et annuaires interactifs du commerce local, la mise à disposition d'applications mobiles, le développement du « *clique et collecte* » ou encore le soutien direct aux commerçants. Les deux journées se sont conclues par l'annonce des start-ups qui se joindront à la délégation France pour le SIIVIM du Québec.

[En savoir plus](#)

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



### Un webinaire sur l'avenir des sites universitaires dans les villes moyennes

Judi 21 octobre de 10h30 à 12h, l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) organise un webinaire sur l'avenir des sites universitaires en villes moyennes.

A destination notamment des élus, ce temps d'échange fait suite à l'intervention du Président de la République le 7 septembre dernier en clôture de la 4ème rencontre nationale du programme Action Cœur de Ville avec la présence de Christian Robledo, Président de l'Alliance des universités de recherche et de formation (AUREF), Anne-Sophie Barthez, Directrice générale de l'Enseignement supérieur et de l'Insertion professionnelle et un représentant de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

[Pour vous inscrire](#)

## NUMÉRIQUE



### Encore quelques jours pour participer à la consultation Villes Internet

En préparation du 3ème Congrès National des Élu-es au numérique du 7 octobre 2021, les élus sont invités à exprimer leur volonté politique en matière de numérique. Comme chaque année, un espace d'expression est dédié aux élus au numérique pour pointer leurs besoins et attentes autour d'axes forts des politiques publiques numériques locales. Ces contributions permettront la rédaction collective d'une motion à l'issue du Congrès. Elle sera ensuite présentée au gouvernement et aux candidats à l'élection présidentielle par une délégation d'élus des Villes et Villages Internet. Des rencontres préparatoires sont organisées depuis début 2021 sur les thématiques du numérique sobre et responsable en partenariat avec les villes de Grenoble et de Strasbourg et l'Institut du Numérique Responsable. Avec les associations d'élus partenaires trois thèmes ont été étudiés : le numérique pour la gestion de crise, avec *Villes de France* ; la lutte contre l'exclusion par le numérique, avec Ville & Banlieue ; le numérique, la jeunesse et la ruralité avec l'AMRF et Ruralitic.

- [S'inscrire au 3e Congrès National des Élu-es au Numérique le 7 octobre](#)

- [Participer à la Consultation](#)
- [Consulter la motion 2020](#)

## FINANCES

### GUIDE PRATIQUE

## Les taxes de séjour

### Taxes de séjour : parution du guide pratique à jour

La taxe de séjour est l'un des principaux leviers de financement à la disposition des communes et des groupements de communes pour favoriser la fréquentation touristique des territoires.

Afin d'accompagner les préfetures et les collectivités locales dans l'application des dispositions relatives aux taxes de séjour, la Direction générale des collectivités locales (DGCL) vient de publier son dernier guide pratique à jour.

Cette 7ème édition tient compte des nouvelles dispositions modificatives introduites dans la loi de finances pour 2021, et présente également les statistiques de la taxe de séjour d'un point de vue national.

[Télécharger le guide pratique](#)

## NUMÉRIQUE



### Second appel à projets Transformation numérique des collectivités

Le second appel à projet du fonds « *Transformation Numérique des Collectivités Territoriales* » du Plan France Relance a ouvert ses portes le 22 septembre 2021. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 22 novembre minuit. Pour rappel, le dispositif a pour ambition de soutenir les projets des collectivités territoriales adressant :

- [La dématérialisation des services aux usagers](#) ;
- [Un meilleur usage des données pour nos territoires](#) ;
- [La coopération avec mes partenaires et usagers grâce au numérique.](#)

Ce 2e appel à projets permet un co-financement des projets égal à 75 % des coûts du projet (dépenses éligibles). Les projets portés par un département ou un regroupement de collectivités d'une population d'au moins 300 000 habitants sont éligibles. Au-delà de la qualité attendue des dossiers candidats, l'évaluation prendra particulièrement en compte le degré de mutualisation et la capacité d'essaimage du projet. Les projets portés et explicitement soutenus par plusieurs collectivités (le cas échéant via un acteur de mutualisation) seront fortement avantagés par rapport aux projets portés par une seule collectivité.

[Pour candidater](#)

## ENVIRONNEMENT



### Formation du CEPRI ouverte aux adhérents de Villes de France

Le 14 octobre prochain, de 9h00 à 17h00, le CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation, dont est membre de *Villes de France*) organise une journée de formation en présentiel ou à distance consacrée au «risque de ruissellement». Elle s'adresse aux acteurs et décideurs publics à la recherche de solutions pour se saisir de la problématique du ruissellement, de

plus en plus répandue sur le territoire. Cet enjeu majeur pour les collectivités reste difficile à cerner, car la gestion de ces inondations particulières se situe à la frontière de différentes politiques publiques (aménagement du territoire, eaux pluviales, inondations...). Les questions abordées lors de cette session : qu'est-ce que le risque d'inondations par ruissellement ? Quelles sont les origines, les manifestations et les conséquences de ce phénomène ? Comment l'évaluer ? Quelles sont les responsabilités des différents acteurs face à ce risque ? Quelles actions et quels outils pour gérer efficacement les ruissellements en milieu urbain et en milieu rural ? Construite selon une alternance d'éléments de méthodologie et de cas concrets, cette formation vous proposera des réponses et solutions concrètes pour mieux gérer les eaux pluviales à l'origine d'inondations par ruissellement sur votre territoire, en milieu urbain comme en milieu rural. Pour s'inscrire, il est nécessaire de s'adresser directement au secrétariat du CEPRI : [par mail](#) ou au 02 38 21 15 22. (Illustration © Eaufrance)

**Edité par Villes de France**  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

**Directeur de la publication**  
Gil Avérous  
**Directeur délégué**  
Jean-François Debat

**Rédacteur en chef**  
Guillaume Ségala  
**Rédaction**  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur  
Urban, Anaëlle Chouillard  
**Secrétariat**  
Anissa Ghaidi